



ANNEXE 2

GROUPEMENTS ASSOCIATIFS DE RENDEUX

Agent traitant : DE RYCK Nathalie

(service Population)

Tél. 084/37.01.94

Fax. : 084/47.77.77

GSM : 0478/36.21.75

Email : nathalie.deryck@publilink.be

Madame, Monsieur,

Objet : Prêt de barrières nadar, duplo et location de conteneurs.

Pour les grandes manifestations, la Commune peut vous prêter du matériel.
Voici la procédure à suivre :

1. Prêt de barrières Nadar et/ou d'éléments « duplo » :

- En faire la demande **écrite**, au service population, 15 jours avant la manifestation ;
- En retour de courrier, vous recevrez l'accord de la Commune ainsi que les conditions de mise à disposition du matériel demandé ;
- Le matériel sera enlevé par vos soins, durant la semaine qui précède la manifestation et sera rapporté par vos soins, la semaine qui suit la fin de la manifestation ;
- Au moment de l'enlèvement, une caution de **50 €**, vous sera réclamée et remise à Mme De Ryck Nathalie ;
- Un état du matériel prêté, sera réalisé par le Brigadier, Michel BASTIN, avant et après la manifestation, en présence d'un responsable du groupement. Si aucun dégât n'est constaté, votre caution vous sera remise. Dans le cas contraire, la liste des dégâts occasionnés au matériel prêté sera transmise au Collège Echevinal qui décidera du montant des frais encourus ;
- En cas de non respect des règles précitées, toute future demande de prêt de barrières Nadar et/ou d'éléments « duplo » sera soumise à une caution plus élevée dont le montant sera fixé par le Collège Echevinal.

2. Prêt de conteneurs :

- En faire la demande **écrite**, au service population, 15 jours avant la manifestation ;
- En retour de courrier, vous recevrez l'accord de la Commune ainsi que les conditions de mise à disposition du matériel demandé ;
- Le matériel sera enlevé par vos soins, durant la semaine qui précède la manifestation et sera rapporté par vos soins, la semaine qui suit la fin de la manifestation ;
- Au moment de l'enlèvement, une caution et une location du matériel seront remises à Mme De Ryck Nathalie. La caution vous sera restituée lors de la remise du matériel, pour autant qu'aucun dégât ne soit à relever.

- Un état du matériel prêté, sera réalisé par le Brigadier, Michel BASTIN, avant et après la manifestation, en présence d'un responsable du groupement. Si aucun dégât n'est constaté, votre caution vous sera remise. Dans le cas contraire, la liste des dégâts occasionnés au matériel prêté sera transmise au Collège Echevinal qui décidera du montant des frais encourus ;
- Prévoyez pour les éventuels forains présents sur place des sacs conformes à la Commune de Rendeux pour l'évacuation de leurs déchets ;
- Ci-dessous les prix de location et caution qui vous seront demandé :

Type de conteneurs	Prix de la location / conteneur	Prix de la caution / conteneur (= prix d'achat du conteneur TVAC)
Vert : 140 L (5)	5 €	45 €
Gris : 240 L(pas de stock)	5 €	45 €
Gris : 360 L (4)	10 €	75 €
Gris : 770 L (4)	15 €	230 €

- En cas de non respect des règles précitées, toute future demande de prêt de barrières Nadar et/ou d'éléments « duplo » sera soumise à une caution plus élevée dont le montant sera fixé par le Collège Echevinal.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLEGE,

La Secrétaire Communale,
s) DETHIER L.

Le Bourgmestre,
s) TRICOT B.